Rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2025–2026

Transports Canada
Transport Canada

Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Transports, 2026

Nº de catalogue : T1-34F-PDF

ISSN 2816-6388

Ce document est disponible sur le site Web de Transports Canada à tc.canada.ca.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....4
Objectif de la Loi sur la protection des renseignements personnels....4
À propos de Transports Canada....4

Structure organisationnelle....4
Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels....4
Ressources humaines....5

Délégation des responsabilités....5
Ententes de service aux termes de l’article 73.1....5

Rendement en 2025–2026....5
Traitement des demandes de renseignements personnels....6
Traitement des autres demandes....7
Plaintes....8
Atteintes substantielles à la vie privée....8
Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée....8
Surveillance et conformité....9
Coûts....9

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives....10
Politiques et procédures....10
Initiatives....11

Formation et sensibilisation....11
Mobilisation continue sur les enjeux liés à la vie privée....12

Annexe A : Rapport statistique....13

Annexe B : Rapport statistique supplémentaire....25

Annexe C : Ordonnance de délégation de pouvoirs....28

Introduction

Objectif de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* (la Loi) protège les renseignements personnels par des dispositions qui s'appliquent à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation, à la conservation et à l'élimination des renseignements personnels par les institutions du gouvernement fédéral. La Loi confère également aux personnes le droit d'accéder à leurs renseignements personnels détenus par une institution fédérale, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Le présent rapport annuel est présenté au Parlement par le ministre des Transports, conformément à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*. Il décrit la façon dont Transports Canada (TC) s'est acquitté de ses responsabilités et obligations au cours de la période visée par le rapport, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

À propos de Transports Canada

Transports Canada est responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques et programmes de transport du gouvernement du Canada afin de soutenir un réseau de transport sûr, sécuritaire, écologique, innovateur et intégré qui favorise le commerce, la croissance économique et un environnement plus propre. Transports Canada ne comptait aucune filiale en propriété exclusive durant la période visée par le rapport.

Pour plus d'informations sur le TC, visitez tc.canada.ca.

Structure organisationnelle

Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) est le centre d'expertise de Transports Canada (TC) pour les demandes et les services liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels. Au cours de la période visée par le rapport, le Bureau de l'AIPRP relevait du Secrétariat général. À Transports Canada, le coordonnateur de l'AIPRP, qui constitue le principal point de contact pour les demandes de renseignements, est le directeur du Bureau de l'AIPRP. Au cours de la période visée par le rapport, le directeur relevait du secrétaire général, qui relève lui-même du sous-ministre.

Au cours de la période visée par le rapport, le Bureau de l'AIPRP comprenait :

- Trois unités des opérations responsables de l'examen des documents en réponse aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et aux demandes de renseignements personnels présentées en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que de la prestation de services consultatifs internes liés à la partie 2 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de conseils aux représentants de TC concernant les politiques en matière d'accès à l'information;
- Une unité des politiques de protection des renseignements personnels responsable de conseiller et de soutenir les représentants de TC afin d'assurer la conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux instruments de politique connexes.

Le Bureau de l'AIPRP travaille en étroite collaboration avec les agents de liaison ministériels, qui sont les principaux points de contact entre le Bureau de l'AIPRP et les experts en la matière. Ceux-ci veillent à ce que les demandes confiées à leur groupe ou à leur région soient traitées rapidement et à ce que les documents pertinents soient transmis par les bureaux de première responsabilité (BPR) au Bureau de l'AIPRP conformément aux procédures et aux échéanciers établis.

Ressources humaines

Au cours de la période visée par le rapport, un total de 12,75 années-personnes ont été consacrées à des activités liées à la vie privée. Ce chiffre n'inclut pas le travail effectué par les agents de liaison de TC au sein des groupes et des régions.

Le Bureau de l'AIPRP a continué de faire face à des défis de recrutement pour doter certains postes d'analystes nécessaires au traitement de dossiers opérationnels. Transport Canada n'est pas le seul à composer avec les difficultés liées à l'attraction et au maintien en poste de spécialistes de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels; de nombreuses institutions du secteur public sont confrontées aux mêmes difficultés.

Délégation des responsabilités

Conformément au paragraphe 73(1) de la Loi, le ministre des Transports a délégué tous les pouvoirs, fonctions et devoirs pour l'administration de la Loi aux fonctionnaires suivants du TC :

- Le sous-ministre
- Le sous-ministre délégué
- Le directeur général et secrétaire corporatif
- Le directeur de l'AIPRP (sauf pour l'alinéa 8(2)(m))
- Les gestionnaires du Bureau de l'AIPRP (sauf pour les alinéas 8(2)(j) et 8(2)(m))
- Analystes principaux de l'AIPRP (PM-05) : articles 14, 15, 18(2), 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 33(2) et 35
- Analystes de l'AIPRP (PM-04) : articles 14, 15

Une copie de l'ordonnance de délégation se trouve à l'annexe C.

Ententes de service aux termes de l'article 73.1

En vertu de l'article 73.1 de la Loi, une institution gouvernementale peut conclure une entente de services avec une autre institution fédérale, sous la responsabilité du même ministre, pour fournir ou recevoir des services liés à l'accès à l'information. TC n'a été partie à aucune entente de ce type durant la période visée par le rapport.

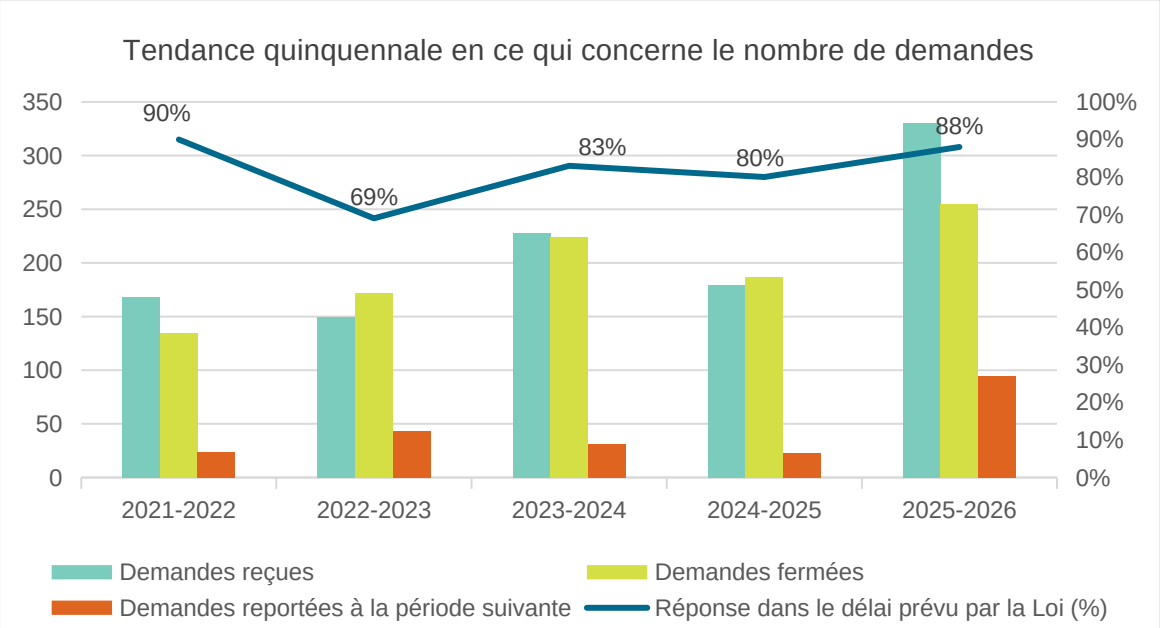
Rendement en 2025–2026

Cette section met en lumière des informations clés sur la performance de TC pour l'exercice 2025–2026. Voir l'annexe A pour le Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et l'annexe B pour le Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et *la Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Traitement des demandes de renseignements personnels

Traitement des demandes de divulgation de renseignements personnels

Au cours de la période 2025–2026, TC a reçu 330 nouvelles demandes de renseignements personnels, soit une augmentation importante par rapport aux 179 demandes reçues lors de la période précédente. Par ailleurs, 20 demandes ont été reportées de la période de rapport précédente, pour un total de 350 demandes en cours. Parmi les 255 demandes réglées, 224 (87,45 %) ont été traitées dans les délais prévus par la loi. Cela représente une amélioration de 7,8 % par rapport à la période de référence précédente. Au 31 mars 2026, 95 demandes ont été reportées à l'exercice financier 2026–2027.



Version textuelle

Exercice financier	Demandes reçues	Demandes fermées	Demandes reportées à la période suivante	Réponse dans le délai prévu par la Loi (%)
2021-2022	168	143	43	90 %
2022-2023	150	172	27	69 %
2023-2024	228	224	31	83 %
2024-2025	179	187	23	80 %
2025-2026	330	255	95	88 %

Délai de traitement

TC s'efforce de traiter chaque demande de renseignements personnels en temps opportun. Sur les 255 demandes de renseignements personnels traitées en 2025–2026, 189 (74 %) ont été traitées dans un délai de 30 jours.

Nombre de jours	0 à 15	16 à 30	31 à 60	61 à 120	121 à 180	181 à 365	365 ou plus

Nombre de demandes	85	104	35	18	7	4	2

Nombre de jours pris pour traiter les demandes fermées en 2024–2025

Demandes accusant un retard de traitement

TC s'efforce de réduire au minimum le nombre de nouvelles demandes qui dépassent les délais prévus par la Loi. Les demandes reportées des années précédentes peuvent respecter les délais prévus par la loi ou être en retard. Parmi les 95 demandes reportées à 2026–2027 depuis les périodes de rapport précédentes, 52 dépassaient les délais prévus par la Loi.

Dispositions

Transport Canada ne ménage aucun effort pour communiquer le plus d'information possible et respecter l'esprit de la Loi. Parmi les 255 demandes fermées au cours de la période visée par le présent rapport, on compte :

- 27 (10,5 %) entièrement communiquées.
- 122 (47,8 %) partiellement communiquées
- 29 (11,3 %) pour lesquelles aucun document n'existait
- 75 (29,4 %) abandonnées

Les articles 18 à 28 de la Loi définissent les exemptions pouvant être appliquées afin de protéger l'information relative à des intérêts publics ou privés particuliers. La majorité des exemptions appliquées relevaient de l'article 26 de la loi, qui protège les renseignements personnels d'une autre personne.

Prorogations

Dans certaines circonstances précises, la Loi prévoit des dispositions permettant de proroger le délai prévu par la Loi lorsque la demande ne peut être traitée dans le délai de 30 jours. Parmi les 118 prorogations invoquées au cours de la période visée par le rapport, 113 ont été prises en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution. Les 5 autres prorogations ont été prises afin de permettre la tenue de consultations. Pour obtenir des détails sur les prorogations prises durant cette période, veuillez consulter la section 6 du rapport statistique à l'annexe A.

Traitements des autres demandes

Consultations reçues d'autres institutions et organisations gouvernementales

TC a reçu 3 consultations d'autres institutions fédérales durant la période visée par le rapport.

Demandes de correction d'informations personnelles et de mention

Aucune demande de correction ou de mention n'a été faite durant la période visée.

Divulgations proactives

Les groupes de TC peuvent demander conseil au Bureau de l'AIPRP concernant les documents destinés à être publiés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, aucune demande de conseils de ce type n'a été reçue durant la période visée par le rapport.

Divulgations d’intérêt public

Au cours de la période de rapport 2024–2025, TC n’a divulgué aucune information conformément au sous-alinéa 8(2)(*m*)(i) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Plaintes

Toute personne qui fait une demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* a le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissaire à la protection de la vie privée du Canada (OPC) concernant toute question liée au traitement de sa demande. Une personne peut aussi déposer plus d’un type de plainte pour la même demande. En 2025–2026, TC a reçu 19 plaintes.

Au cours de la période visée par le rapport, une plainte a été reçue en vertu des articles 4 à 8 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. La plainte alléguait que Transports Canada avait accédé de façon inappropriée à des renseignements personnels accessibles par l’entremise d’une plateforme de réseautage social en ligne.

À la suite de son enquête, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) a conclu que la recherche du nom d’une personne sur cette plateforme constituait une collecte de renseignements personnels et que, dans les circonstances de ce dossier, cette collecte n’était pas conforme aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Par conséquent, le CPVP a jugé la plainte fondée.

En réponse aux conclusions du Commissariat, le Bureau de l’AIPRP a examiné ses pratiques et mis en œuvre des changements afin d’assurer leur conformité à l’interprétation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* retenue par le CPVP. Les lignes directrices et les procédures ont été mises à jour, au besoin, afin de renforcer la conformité et d’appuyer la gestion appropriée des renseignements personnels par les représentants ministériels. Ces mesures visent à réduire le risque que des situations similaires se reproduisent et à favoriser la protection continue du droit à la vie privée des personnes.

Atteintes substantielles à la vie privée

Une atteinte à la vie privée est définie par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) comme une atteinte pouvant raisonnablement créer un risque réel de préjudice grave pour une personne. Une atteinte substantielle à la vie privée est définie par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) comme une atteinte mettant en cause des renseignements personnels de nature délicate et pouvant vraisemblablement causer un dommage ou un préjudice à une personne.

Au cours de la période visée par le rapport, aucune atteinte substantielle à la vie privée n’est survenue à Transports Canada.

Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Pour s’acquitter de son mandat, de nombreuses activités de Transports Canada nécessitent la collecte, l’utilisation et la communication de renseignements personnels. Conformément aux politiques et aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), Transports Canada utilise les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) comme outil de gestion des risques afin de déterminer si des risques pour la vie privée sont présents dans les programmes ou activités nouveaux ou ayant fait l’objet de modifications substantielles qui traitent des renseignements personnels utilisés à des fins administratives.

Les travaux visant à assurer la conformité de Transports Canada à la Directive sur l’évaluation des facteurs relatifs à la vie privée mise à jour par le Conseil du Trésor du Canada en octobre 2024 se sont poursuivis au cours de la période visée. Des progrès ont été réalisés afin d’harmoniser les

activités ministérielles avec les nouvelles exigences de la Directive. Le projet de conformité en matière de protection de la vie privée est mis en œuvre par phases afin d'appuyer la conformité du Ministère.

La première phase, achevée en 2025, a consisté en une évaluation de l'état actuel de la conformité à la protection de la vie privée dans 215 programmes ministériels. Cet exercice a permis de cerner plusieurs secteurs de programme susceptibles de nécessiter la réalisation d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Au cours de la période visée par le rapport, une EFVP a été réalisée par le Bureau de l'AIPRP de Transports Canada (voir les détails ci-dessous) :

Portail de gestion des drones (PGD)

Le Portail de gestion des drones (PGD) est une plateforme de services en ligne sécurisée qui permet aux utilisateurs de gérer leurs systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP), communément appelés drones. Par l'entremise du portail, les utilisateurs peuvent immatriculer ou annuler l'immatriculation d'un drone, transférer la propriété d'un drone, consulter les certificats d'immatriculation, passer des examens en ligne, consulter les résultats des examens de vol, présenter une demande de certificat de pilote de drone et y accéder, ainsi que mettre à jour leurs coordonnées. Les entreprises peuvent également utiliser le portail pour gérer leur flotte de drones. Le PGD recueille des renseignements personnels, notamment le nom, les coordonnées, le statut de citoyenneté et la date de naissance, afin de soutenir l'administration du programme et les exigences réglementaires.

L'EFVP a évalué la collecte, l'utilisation, la communication, la conservation et l'élimination des renseignements personnels dans le cadre du PGD. À la suite de l'évaluation, certains risques liés à la protection de la vie privée ont été relevés et des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre. Le principal risque recensé concernait la conservation et l'élimination des renseignements personnels. Des recommandations ont été formulées afin de renforcer les processus relatifs à l'élimination sécuritaire des documents éphémères contenant des renseignements personnels, conformément aux politiques du gouvernement du Canada en matière de gestion de l'information.

Surveillance et conformité

Le Bureau de l'AIPRP poursuit sa collaboration avec les intervenants internes dans le cadre du suivi des demandes d'accès à l'information et le respect de la Loi. Au cours de la période visée par le rapport, cette collaboration s'est principalement traduite par des rapports et des discussions régulières, notamment :

- Un rapport de suivi hebdomadaire produit par le Bureau de l'AIPRP et transmis au directeur général et secrétaire général, et au sous-ministre, qui donne un aperçu de la performance du traitement des demandes;
- Des rapports réguliers transmis aux BPR et aux Services juridiques afin de suivre l'état des repérages et des consultations provenant du Bureau de l'AIPRP;
- Un rapport hebdomadaire au sein du bureau de l'AIPRP sur les dates d'échéance à venir concernant les demandes, à l'intention des membres du personnel et des gestionnaires pour en assurer le suivi;
- Rapports réguliers sur la conformité aux délais de recherche et de repérage envoyés aux BPR et discutés avec la haute direction de TC.

Le délai standard en matière de repérage pour les BPR est de huit jours ouvrables. Le taux de conformité global en ce qui concerne le retour des documents et des recommandations au Bureau de l'AIPRP durant la période visée par le rapport était de 66 %.

Coûts

Le coût de l'application de la Loi au cours de l'exercice financier 2025–2026 s'est élevé à 1 062 434 $. Cela exclut les coûts encourus dans l'ensemble du Ministère pour la recherche, le repérage et la préparation des recommandations afin de permettre et d'éclairer le traitement des demandes conformément à la Loi, ainsi que les frais juridiques liés aux consultations ou aux conseils.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Politiques et procédures

Les procédures suivantes ont été créées ou modifiées au cours de la période visée par le rapport :

Améliorations apportées au processus d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Le Bureau de la politique sur la protection des renseignements personnels de l'AIPRP a élaboré et mis en œuvre un nouvel outil d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) afin d'orienter les programmes de Transports Canada tout au long du processus d'EFVP. Bien que l'incidence de l'outil n'ait pas été entièrement mesurable au moment de la rédaction du rapport, on s'attend à ce qu'il améliore la rapidité d'exécution et favorise l'uniformité du processus.

Au cours de la période visée par le rapport, l'Unité de la politique sur la protection des renseignements personnels de l'AIPRP de Transports Canada a également élaboré et mis en œuvre de nouveaux modèles pour l'ensemble de ses formulaires afin d'assurer leur conformité avec la nouvelle *Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée* du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'Unité de la politique sur la protection des renseignements personnels a également élaboré de nouveaux documents d'orientation à publier dans le but de sensibiliser les ministères aux considérations relatives à la protection de la vie privée dans diverses circonstances.

Nouvelle évaluation préliminaire des atteintes à la vie privée

L'Unité de la politique sur la vie privée a également développé un nouvel outil d'évaluation des risques liés aux atteintes à la vie privée, visant à assurer une évaluation cohérente des risques et à permettre des interventions plus rigoureuses et plus rapides.

Initiatives

Système de gestion des cas

Le Bureau de l'AIPRP a achevé sa transition vers le système de gestion des cas ATIPXpress, lequel est devenu opérationnel le 1er avril 2025. La mise en œuvre d'ATIPXpress visait à soutenir une approche plus moderne et rationalisée de l'administration des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Comme pour toute initiative de transformation numérique d'envergure, certains problèmes liés aux fonctionnalités et au système ont continué d'être relevés après sa mise en œuvre. De plus, certaines fonctionnalités essentielles n'avaient pas encore été livrées par le fournisseur. Les travaux visant à corriger ces lacunes se sont poursuivis grâce à la collaboration entre le fournisseur du système, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et les membres de la communauté fédérale de l'AIPRP.

Tout au long de la période visée par le rapport, Transports Canada est demeuré activement engagé dans ces travaux. Le Ministère a participé à des groupes de travail et à des forums interministériels afin de cerner les problèmes, d'échanger sur les expériences opérationnelles et de favoriser la mise en œuvre rapide d'améliorations au système. Transports Canada a également siégé au comité directeur interministériel d'ATIPXpress et a contribué aux activités de mise à l'essai, aux exercices de collecte de renseignements ainsi qu'aux mécanismes de rétroaction visant à améliorer le rendement du système et à soutenir l'amélioration continue au sein de la communauté de l'AIPRP.

Formation et sensibilisation

L'objectif des activités de formation et de sensibilisation est d'informer et de mobiliser les employés de Transports Canada sur les principes de protection de la vie privée, de leur transmettre les responsabilités et attentes liées au repérage et à l'examen des documents, ainsi que de leur présenter les nouvelles mesures de protection des renseignements personnels.

Sensibilisation à la protection de la vie privée

Conformément à l'exigence de Transports Canada (TC) de protéger les renseignements personnels et de souligner l'importance la vie privée, le Ministère a mené diverses activités de sensibilisation au cours de la période visée par le rapport. Celles-ci comprenaient la tenue de séances d'information, la diffusion de documents de référence mis à jour au moyen d'une nouvelle plateforme SharePoint ainsi que la promotion de possibilités de formation destinées à l'ensemble des employés.

L'Unité de la politique sur la protection des renseignements personnels du Bureau de l'AIPRP de TC, en collaboration avec l'équipe des Communications internes, a également organisé avec succès une série d'activités de sensibilisation dans le cadre de la Semaine de la protection des données. En tirant parti des canaux de communication internes du Ministère, les employés ont été invités à participer à diverses activités visant à renforcer leur compréhension des principes de protection de la vie privée ainsi que de leurs rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et des directives pertinentes du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Formation pour les membres du personnel du TC

Transports Canada exige que tous les nouveaux employés suivent le cours Principes fondamentaux de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels offert par l'École de la fonction publique du Canada, afin de veiller à ce qu'ils comprennent leurs rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. À cette fin, 808 employés de Transports Canada ont suivi avec succès cette formation en 2025-2026.

Formation pour les analystes du Bureau de l'AIPRP

Les analystes de l'AIPRP ont bénéficié d'un programme complet de formation et de perfectionnement professionnel tout au long de la période visée par le rapport. Les possibilités d'apprentissage comprenaient des activités de formation internes et externes visant à renforcer l'expertise technique, à soutenir le perfectionnement professionnel et à favoriser l'application uniforme de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cela comprenait la participation à des séances de formation offertes par le Bureau de développement de la communauté de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (BDC AIPRP), qui offre des possibilités d'apprentissage spécialisé à la communauté fédérale de l'AIPRP.

De plus, tous les analystes de l'AIPRP ont reçu une formation sur le nouveau système de gestion des cas ATIPXpress du Ministère à la suite de sa mise en œuvre. Cette formation a favorisé l'utilisation

efficace de la nouvelle plateforme et a contribué à assurer une transition harmonieuse vers les processus et flux de travail mis à jour.

Afin de demeurer au fait des nouvelles tendances, des évolutions législatives et des pratiques exemplaires en constante évolution, des représentants du Bureau de l'AIPRP ont également participé à d'importants forums professionnels, notamment au Congrès annuel de l'Association canadienne de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ainsi qu'à la Conférence sur le droit de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de l'Association du Barreau canadien. La participation à ces événements a offert de précieuses occasions d'échanger des connaissances, de partager des expériences avec des collègues de diverses administrations et de demeurer informés des développements ayant une incidence sur l'administration des programmes d'accès à l'information et de protection de la vie privée au Canada.

Sensibilisation et mobilisation

Le Bureau de l'AIPRP a poursuivi ses efforts de mobilisation auprès du personnel de Transports Canada sur les questions relatives à la protection de la vie privée tout au long de la période visée par le rapport, notamment :

- Des rencontres entre la direction du Bureau de l'AIPRP et les agents de liaison afin d'échanger de l'information sur les plus récentes initiatives et de mieux comprendre les défis propres à chaque partie;
- Les enjeux liés à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels ont été régulièrement abordés avec le directeur général et secrétaire général et d'autres membres de la haute direction de TC;
- La promotion de nouvelles et d'événements, tels que la Semaine de la protection des données, la nouvelle Trousse d'outils pour la gestion des atteintes à la vie privée et le processus de soumission du formulaire d'EFVP au Commissariat à la protection de la vie privée.

Annexe A : Rapport statistique

Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Transports Canada
Période visée par le rapport : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Section 1 : Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçu durant la période visée par le rapport		330
Documents en suspens depuis les périodes de rapport précédentes		20
• En suspens depuis la période de rapport précédente	18	
• En suspens depuis plus d'une période de rapport	2	
Total		**350**
Fermé pendant la période de rapport		255
Reporté à la prochaine période de rapport		95
• Reporté dans les délais prévus par la Loi	43	
• Reporté au-delà des délais prévus par la Loi	52	

1.2 Modes de réception des demandes

Mode	Nombre de demandes
En ligne	261
Courriel	64
Poste	5
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	**330**

Section 2 : Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues durant la période visée par le rapport		1
Documents en suspens depuis les périodes de rapport précédentes		0
• En suspens depuis la période de rapport précédente	0	
• En suspens depuis plus d'une période de rapport	0	
Total		**1**
Fermé pendant la période de rapport		1
Reporté à la prochaine période de rapport		0

2.2 Délai de traitement des demandes informelles

Délai de traitement							
0 à 15 jours	**16 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 120 jours**	**121 à 180 jours**	**181 à 365 jours**	**Plus de 365 jours**	**Total**
1	0	0	0	0	0	0	**1**

2.3 Pages communiquées informellement

Moins de 500 pages communiquées		500 - 10 000 pages communiquées		Plus de 10 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	**Pages communiquées**	**Nombre de demandes**	**Pages communiquées**	**Nombre de demandes**	**Pages communiquées**
1	0	0	0	0	0

Section 3 : Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							
	0 à 15 jours	**16 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 120 jours**	**121 à 180 jours**	**181 à 365 jours**	**Plus de 365 jours**	**Total**
Communication totale	2	20	4	1	0	0	0	**27**
Communication partielle	6	56	30	17	7	4	2	**122**
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Aucun document n'existe	5	23	1	0	0	0	0	**29**
Demande abandonnée	72	3	0	0	0	0	0	**75**

Ni confirmé ni infirmé	0	2	0	0	0	0	0	**2**
Total	**85**	**104**	**35**	**18**	**7**	**4**	**2**	**255**

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)(a)(i)	0	23(a)	0
19(1)(a)	0	22(1)(a)(ii)	1	23(b)	0
19(1)(b)	0	22(1)(a)(iii)	1	24(a)	0
19(1)(c)	1	22(1)(b)	18	24(b)	0
19(1)(d)	2	22(1)(c)	0	25	1
19(1)(e)	0	22(2)	0	26	111
19(1)(f)	0	22,1	0	27	11
20	0	22,2	0	27,1	0
21	0	22,3	1	28	0
		22,4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)(a)	0	70(1)	0	70(1)(d)	0
69(1)(b)	0	70(1)(a)	0	70(1)(e)	1
69,1	0	70(1)(b)	0	70(1)(f)	0
		70(1)(c)	0	70,1	0

3.4 Format de l’information communiquée

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	150	0	2	4	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
54 512	34 075	228

3.5.2 Pages pertinentes traitées par disposition des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données

Disposition	Moins de 500 pages traitées		500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	28	1 329	0	0	0	0
Communication partielle	98	12 149	23	30 279	1	10 755
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	76	0	0	0	0	0
Ni confirmé ni infirmé	2	0	0	0	0	0
Total	**204**	**13 478**	**23**	**30 279**	**1**	**10 755**

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées pour les formats audio et vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes divulguées	Nombre de demandes
257	141	5

3.5.4 Minutes pertinentes traitées par disposition des demandes en format audio et vidéo

Disposition		
	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0
Communication partielle	5	257
Exception totale	0	0
Exclusion totale	0	0
Demande abandonnée	0	0
Ni confirmé ni infirmé	0	0
Total	**5**	**257**

3.5.5 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Recherche de conseils juridiques	Informations entrelacées	Autres	Total
Communication totale	1	1	**0**	2	**4**
Communication partielle	7	1	**1**	6	**15**
Exception totale	0	0	**0**	0	**0**
Exclusion totale	0	0	**0**	0	**0**
Demande abandonnée	0	0	**0**	6	**6**
Ni confirmé ni infirmé	0	1	**0**	0	**1**
Total	**8**	**3**	**1**	**14**	**26**

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	223
Pourcentage de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	87,45

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
32	21	3	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation accordée)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi sans prolongation accordée	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi avec prolongation accordée	Total
1 à 15 jours	6	2	**8**
16 à 30 jours	1	0	**1**
31 à 60 jours	6	2	**8**
61 à 120 jours	4	3	**7**
121 à 180 jours	1	2	**3**
181 à 365 jours	3	0	**3**
Plus de 365 jours	2	0	**2**
Total	**23**	**9**	**32**

Section 4 : Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Paragraphe 8(2)(e)	Paragraphe 8(2)(m)	Paragraphe 8(5)	Total
2	0	0	**2**

Section 5 : Demandes de correction des renseignements personnels et mentions

Disposition de demandes de correction reçues	Nombre
Mentions jointes	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	**0**

Section 6 : Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de prorogations accordées	15(a)(i) Entrave au fonctionnement				15(a)(ii) Consultation			15(b) Traduction ou conversion
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
118	47	15	47	4	0	5	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des	15(a)(i)	15(a)(ii)	15(b)

prorogations	Entrave au fonctionnement de l'institution				Consultation			Traduction ou conversion
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	47	15	47	4	0	5	0	0
31 jours ou plus								0
Total	**47**	**15**	**47**	**4**	**0**	**5**	**0**	**0**

Section 7 : Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages	Autres organisations	Nombre de pages à examiner
Reçues pendant la période visée par le rapport	3	0	0	0
En suspens depuis la période de rapport précédente	0	0	0	0
Total	**3**	**0**	**0**	**0**
Fermé pendant la période visée par le rapport	3	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés	0	0	0	0

7.2 Recommandations et délai de traitement des demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandations	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	2	0	0	0	0	0	**2**
Communiquer en partie	0	0	1	0	0	0	0	**1**
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	**0**

Autre	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**2**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3**

7.3 Recommandations et délai de traitement des demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandations	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Autre	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Section 8 : Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des Services juridiques

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	1	845	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**1**	**845**	**0**	**0**

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 500 pages traitées		De 500 à 10 000 pages traitées		Plus de 10 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages divulguées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Section 9 : Plaintes et enquêtes

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
19	19	11	1	**50**

Section 10 : Évaluations d'impact sur la vie privée (ÉFVP) et fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Programmes et activités

Nombre de programmes existants ou d'activités existantes qui utilisent des renseignements personnels ayant été substantiellement modifiés au cours de la période visée par le rapport	0
Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui utilisent des renseignements personnels établis au cours de la période visée par le rapport	3

10.2 Évaluations d'impact sur la vie privée

Nombre de ÉFVP terminées	1
Nombre de ÉFVP modifiées	0
Nombre de résumés d'ÉFVP publiés au cours de la période visée par le rapport	1
Nombre d'ÉFVP pour lesquelles les mesures d'atténuation des risques ont été évaluées au cours de la période visée par le rapport	0

10.3 Protocoles de protection de la vie privée

Nombre de protocoles de protection de la vie privée mis en place pour établir ou modifier des fichiers de renseignements personnels	1

10.4 Fichiers de renseignements personnels propres aux institutions et fichiers centraux de renseignements personnels

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Propres aux institutions	27	1	0	1
Centraux	0	0	0	0
Total	**27**	**1**	**0**	**1**

10.5 Page d’Info Source

Date de la dernière modification importante apportée aux fichiers de renseignements personnels sur la page d’Info Source	2025-10-17

Section 11 : Numéro d’assurance sociale

Nombre de nouveaux programmes ou de nouvelles activités qui collectent ou utilisent le numéro d’assurance sociale	0

Section 12 : Atteintes à la vie privée

12.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalées

Nombre d’atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d’atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

12.2 Atteintes à la vie privée signalée non substantielles

Nombre d’atteintes à la vie privée non substantielles	23

Section 13 : Formation sur la protection de la vie privée

Nombre d’employés ayant suivi la formation sur la protection de la vie privée au cours de la période visée par le rapport	808

Section 14 : Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

14.1 Coûts répartis

Dépenses	Quantité
Salaires	1 062 434 $

Heures supplémentaires		7 146 $
Biens et services		45 062 $
• Contrats de services professionnels	15 667 $	
• Autres	37 047 $	
Total		**1 122 294 $**

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	11,00
Employés à temps partiel et occasionnels	1,00
Employés régionaux	0,00
Experts-conseils et personnel d'agence	0,25
Étudiants	0,50
Total	**12,75**

Annexe B : Rapport statistique supplémentaire

Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : Transports Canada

Période de rapport : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes ouvertes en suspens depuis les périodes d'établissement de rapport précédentes

Période d'établissement de rapports au cours de laquelle les demandes reportées ont été reçues	Demandes ouvertes respectant les délais prescrits par la *Loi* en date du 31 mars 2026	Demandes ouvertes *dépassant* les délais prescrits par la *Loi* en date du 31 mars 2026	Total
Reçues en 2025-2026	157	152	**309**
Reçues en 2024-2025	13	143	**156**
Reçues en 2023-2024	2	67	**69**
Reçues en 2022-2023	0	25	**25**
Reçues en 2021-2022	0	53	**53**
Reçues en 2020-2021	0	36	**36**
Reçues en 2019-2020	0	74	**74**
Reçues en 2018-2019	0	11	**11**
Reçues en 2017-2018	0	16	**16**
Reçuese en 2016-2017 ou plus tôt	0	4	**4**
Total	**172**	**581**	**753**

1.2 Nombre de plaintes ouvertes auprès de la commissaire à l'information du Canada en suspens depuis les périodes d'établissement de rapports précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2025-2026	79
Reçues en 2024-2025	113
Reçues en 2023-2024	2
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	1
Reçues en 2020-2021	3
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017 ou avant	0
Total	**198**

Section 2 : Demandes et plaintes ouvertes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Nombre de demandes de renseignements personnels ouvertes en suspens depuis les périodes d'établissement de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par l'institution	Demandes ouvertes *respectant* les délais prescrits par la *Loi* en date du 31 mars 2026	Demandes ouvertes *dépassant* les délais prescrits par la *Loi* en date du 31 mars 2026	Total
Reçu en 2025-2026	43	47	**90**
Reçu en 2024-2025	0	5	**5**
Reçu en 2023-2024	0	0	**0**
Reçu en 2022-2023	0	0	**0**
Reçu en 2021-2022	0	0	**0**
Reçu en 2020-2021	0	0	**0**
Reçu en 2019-2020	0	0	**0**
Reçu en 2018-2019	0	0	**0**
Reçu en 2017-2018	0	0	**0**
Reçu en 2016-2017 ou plus tôt	0	0	**0**
Total	**43**	**52**	**95**

2.2 Nombre de plaintes ouvertes auprès de la commissaire à la protection de la vie privée du Canada, en suspens depuis les périodes d'établissements de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par l'institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2025-2026	14
Reçues en 2024-2025	0
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017 ou avant	0
Total	**14**

Section 3 : Accès universel en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés en dehors du Canada en 2025–2026?	2

Annexe C : Ordonnance de délégation de pouvoirs

Délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Access to Information Act and Privacy Act Delegation

The Minister of Transport, pursuant to subsection 95(1) of the *Access to Information Act* and subsection 73(1) of the *Privacy Act*, delegates the persons holding the positions set out in the attached schedule, including persons designated to act in their absence, to exercise the powers, duties and functions of the Minister of Transport as the head of the Department of Transport, under the provisions of these Acts and related Regulations[1], set out in the attached schedule opposite each position.

This delegation replaces all previous designations.

Dated at the City of Ottawa, in the Province of Ontario, this 20 day of January, 2025.

En vertu de l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et de l'article 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministre des Transports délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-jointe, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions dont il est, en qualité de responsable du ministère des Transports, investi par les dispositions de ces Lois ou de ces règlements[2] connexes mentionnés à l'annexe ci-jointe en regard de chaque poste.

La présente délégation remplace toutes les délégations antérieures.

Fait à la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ce 20 janvier 2025.



Anita Anand
Minister of Transport / Ministre des Transports

[1] *Access to Information Act Regulations* and *Privacy Act Regulations*
[2] *Règlement sur l'accès à l'information* et *Règlement sur la protection des renseignements personnels*

Calendrier des délégations

Poste	Loi sur l'accès à l'information et règlements	Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Sous-ministre	Pleins pouvoirs	Pleins pouvoirs
Sous-ministre déléguée	Pleins pouvoirs	Pleins pouvoirs
Directeur général et secrétaire général	Pleins pouvoirs	Pleins pouvoirs
Directeur de l'AIPRP	Pleins pouvoirs	Pleins pouvoirs sauf : Alinéa : 8(2)(m)
Chefs de l'AIPRP	Pleins pouvoirs sauf : LAI article : 6,1(1)	Pleins pouvoirs sauf : Alinéas : 8(2)(j) et 8(2)(m)
Conseillers principaux de l'AIPRP (PM-05)	LAI articles : 7, 8(1), 9, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27(1), 28(1), 33, 43(1) et 68	Articles : 14, 15, 18(2), 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 33(2) et 35
Analystes de l'AIPRP (PM-04)	7, 8(1), 9, 27(1)	14, 15